



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL

Municipalité d'Ogden

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Ogden tenue le 4 octobre 2021 à 19 heures à l'hôtel de ville situé au 70 chemin Ogden à Ogden et à laquelle ont pris part :

PRÉSENTS :

Messieurs les conseillers Michael Sudlow et Jean R. Roy et mesdames les conseillères Claudette Dupras, Marie-Andrée Courval et Lise Rousseau

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Richard Violette. Madame Vickie Comeau, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Richard Violette déclare la séance ouverte. Il est 19 heures 2 minutes.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2021-10-213 Il est proposé par madame Claudette Dupras appuyé par monsieur Michael Sudlow et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, sauf avec l'ajout des items suivants :

- 7.3 Collectes supplémentaires de déchets au site central de déchets
- 10.4 Dépôt d'une lettre de félicitations au maire
- 11.1 Coût additionnel du livret du patrimoine d'Ogden

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 septembre 2021

2021-10-214 Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval appuyé par madame Claudette Dupras et résolu à l'unanimité

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 septembre 2021 tel que présenté.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y avait douze (12) personnes présentes dans la salle. Mme Perras a demandé ce qui en est avec la maison située au 200 chemin Marlinton. Le maire lui a avisé qu'il sera déterminé si la maison est salubre ou non. Mme Perras a mentionné aussi des racines d'arbres problématiques et a demandé s'il existe un règlement sur les propriétés qui sont des dépotoirs. Le maire lui a dit que l'inspectrice pourra lui aviser concernant les arbres et aussi sur le règlement des nuisances. Le voisin de Mme Perras a argumenté contre les propos de cette dernière et le maire a avisé les deux parties que la séance du conseil n'était pas l'endroit approprié pour régler les chicanes de voisins.

5. AFFAIRES PORTANT SUR LES SÉANCES ANTÉRIEURES

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1 Dépôt du rapport forestier

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport forestier pour le mois courant. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

6.2 Dépôt du rapport d'urbanisme

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport du département d'urbanisme pour le mois courant. Copie du rapport a été remise aux membres du conseil qui en prennent acte.

6.3 Mandat au Comité consultatif d'urbanisme – révision du plan d'urbanisme

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la Municipalité d'Ogden comporte des avantages et attraits considérables susceptibles d'entraîner un développement domiciliaire important et rapide;

CONSIDÉRANT le marché immobilier actuel;

CONSIDÉRANT QUE le conseil considère opportun que les règlements municipaux permettent d'encadrer de façon efficace le développement domiciliaire sur le territoire de la Municipalité, et ce, dans le respect des particularités de celle-ci;

2021-10-215 Il est proposé par monsieur Michael Sudlow
appuyé par madame Marie-Andrée Courval
et résolu à l'unanimité

DE demander au comité consultatif d'urbanisme d'amorcer l'étude des règlements d'urbanisme en vigueur, notamment du plan d'urbanisme de la Municipalité d'Ogden afin notamment de s'assurer de l'efficacité des normes visant à régir le développement résidentiel sur le territoire de la Municipalité.

ADOPTÉE

7. ENVIRONNEMENT & GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

7.1 Compte rendu de la réunion du comité consultatif en environnement

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité consultatif en environnement tenue le 22 septembre dernier.

7.2 Adoption du budget 2022 de la Régie Intermunicipale de Gestion des Déchets Solides de la Région de Coaticook

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook a déposé le budget 2022 adopté par son conseil d'administration, pour fin d'approbation par ses municipalités membres;

2021-10-216 Il est proposé par madame Claudette Dupras
appuyé par monsieur Jean R. Roy
et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité d'Ogden accepte le budget 2022 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook tel que déposé.

ADOPTÉE

7.3 Collectes supplémentaires de déchets au site central de déchets - REJETÉ

8. VOIRIE, TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

8.1 Compte rendu de la réunion du comité de voirie

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité de voirie tenue le 13 septembre dernier.

8.2 Garde-corps pour les chemins Cedarville et Boynton

CONSIDÉRANT QUE certains garde-corps de la municipalité doivent être remplacés pour la sécurité des usagers des chemins, soit ceux se trouvant sur des sections du chemin Cedarville et du chemin Boynton;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

CONSIDÉRANT QUE le coût pour ces nouveaux garde-corps est de 9,943.39\$, taxes en sus;

2021-10-217 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par madame Claudette Dupras
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise le remplacement des garde-corps sur les sections du chemin Cedarville et du chemin Boynton, au coût de 9,943.39\$, taxes en sus.

ADOPTÉE

8.3 Travaux de réparation au pont du Ruisseau Tompkins

CONSIDÉRANT QUE la surface du pont du Ruisseau Tompkins est endommagée et doit être refaite;

CONSIDÉRANT QUE le coût pour ces travaux de réparation au pont du Ruisseau Tompkins est de 16,350.00\$, taxes en sus;

2021-10-218 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise les travaux de réparation au pont du Ruisseau Tompkins, au coût de 16,350.00\$, taxes en sus.

ADOPTÉE

8.4 Adoption du plan quinquennal des travaux de voirie

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur en voirie a préparé un plan quinquennal des travaux de voirie à effectuer dans la municipalité d'Ogden dans les prochaines cinq (5) années, soit les années 2022 à 2026 inclusivement, et qu'une copie dudit plan quinquennal a été remise aux membres du conseil;

2021-10-219 Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval
appuyé par madame Claudette Dupras
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil adopte le plan quinquennal des travaux de voirie pour la municipalité d'Ogden pour les années 2022 à 2026 inclusivement.

ADOPTÉE

9. FINANCES

9.1 Liste des comptes payés

La secrétaire d'assemblée dépose la liste des comptes payés pendant le mois, conforme au règlement 2013-06 (dépenses incompressibles, incluant les salaires) et des comptes approuvés par résolution du conseil (dépenses autorisées). Copie de cette liste a été distribuée aux membres du conseil et est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

CONSIDÉRANT QUE le total des dépenses incompressibles et approuvées s'élève à 118,065.25\$ et les salaires s'élèvent à 20,809.12\$. Le total des dépenses payées pendant le mois s'élève donc à 138,874.37\$.

2021-10-220 Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil approuve la liste des comptes payés pendant le mois dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

9.2 Listes des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE le total des comptes à payer pour le mois courant est de 22,518.66\$;

2021-10-221 Il est proposé par madame Claudette Dupras
appuyé par madame Lise Rousseau
et résolu à l'unanimité

QUE la liste des comptes à payer au 4 octobre dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, soit approuvée et que la directrice générale et secrétaire-trésorière en effectue le paiement.

ADOPTÉE

9.3 Rémunération du conseil (3^e trimestre)

2021-10-222 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par madame Lise Rousseau
et résolu à l'unanimité

QUE le paiement de la rémunération des membres du conseil soit autorisé pour le 3^e trimestre, tel que prescrit par le règlement n° 2020.09 concernant le traitement du maire et des conseillers de la municipalité d'Ogden.

ADOPTÉE

9.4 Préparation du rôle de perception

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 1001 du *Code municipal du Québec*, « il est du devoir du secrétaire trésorier de toute municipalité locale de faire, chaque année, dans le mois d'octobre ou en tout autre temps fixé par le conseil, un rôle général de perception, comprenant toutes les taxes, tant générales que spéciales, alors imposées, et les mentionnant séparément »;

CONSIDÉRANT QUE « le rôle de perception ne peut être complété avant le 1^{er} janvier ni tant que le budget de la Municipalité n'a pas été adopté », tel que stipulé à l'article 1007 du *Code municipal du Québec*;

2021-10-223 Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval
appuyé par madame Lise Rousseau
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil décrète que le rôle de perception sera préparé et complété au début de l'année 2022, avant l'envoi des comptes de taxes.

ADOPTÉE

9.5 Dépôt des états comparatifs

La Directrice générale dépose les états comparatifs pour la municipalité.

10. ADMINISTRATION

10.1 Formation Sygem Budget 2021 pour la directrice générale

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Infotech offre un atelier de révision sur le budget qui se tiendra l'après-midi du 12 octobre 2021;

CONSIDÉRANT QUE cet atelier de révision permettra aux personnes déjà initiées au budget de réviser leur base, découvrir de nouveaux trucs et échanger avec d'autres usagers du logiciel Sygem – Budget;

CONSIDÉRANT QUE le coût est de 155.00\$ par participant, taxes en sus;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

2021-10-224 Il est proposé par madame
appuyé par madame
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la directrice générale à participer à cet atelier de révision budget d'Infotech se tenant le 12 octobre au coût de 155.00\$, taxes en sus.

ADOPTÉE

10.2 Élection 2021 – dépenses et salaires

CONSIDÉRANT QUE les élections 2021 approchent et que des dépenses seront engendrées dans le cadre de ses fonctions;

CONSIDÉRANT QUE les salaires sont déterminés par la loi, plus spécifiquement le *Règlement modifiant certaines dispositions en matière municipale afin de faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la Covid-19 (2021, 153 G.O.Q. 2, 2111B)*, et sont tels que décrits ici-bas :

- 1) Président d'élection :
Jour du scrutin = 578 \$
Vote par anticipation (1 jour) = 384 \$
L'ensemble de ses autres fonctions = montant prescrit par le règlement, dépendant si la liste électorale est dressée et révisée ou non
- 2) Secrétaire d'élection :
(3/4 du Président)
Jour du scrutin = 433.50 \$
Vote par anticipation (1 jour) = 288 \$
L'ensemble de ses autres fonctions = montant prescrit par le règlement, dépendant si la liste électorale est dressée et révisée ou non
- 3) Adjoint au président d'élection :
(1/2 du Président)
Jour du scrutin = 289 \$
Vote par anticipation (1 jour) = 192 \$
L'ensemble de ses autres fonctions = montant prescrit par le règlement, dépendant si la liste électorale est dressée et révisée ou non
- 4) Scrutateur :
salaire minimum, majoré d'un facteur de 1,25, pour chaque heure où il exerce ses fonctions
- 5) Secrétaire d'un bureau de vote :
salaire minimum, majoré d'un facteur de 1,2, pour chaque heure où il exerce ses fonctions
- 6) Préposé à l'information et au maintien de l'ordre :
salaire minimum, majoré d'un facteur de 1,25, pour chaque heure où il exerce ses fonctions
- 7) Membre d'une commission de révision de la liste électorale :
salaire minimum, majoré d'un facteur de 1,4, pour chaque heure où il exerce ses fonctions
- 8) Secrétaire d'une commission de révision de la liste électorale :
salaire minimum, majoré d'un facteur de 1,4, pour chaque heure où il exerce ses fonctions
- 9) Agent réviseur d'une commission de révision de la liste électorale :
salaire minimum, majoré d'un facteur de 1,2, pour chaque heure où il exerce ses fonctions
- 10) Président d'une table de vérification de l'identité des électeurs :
salaire minimum pour chaque heure où il exerce ses fonctions
- 11) Membre d'une table de vérification de l'identité des électeurs :
salaire minimum pour chaque heure où il exerce ses fonctions



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

- 12) Toute personne mentionnée ci-haut, sauf le président d'élection, le secrétaire d'élection et l'adjoint au président d'élection a le droit de recevoir une rémunération à son taux horaire mentionné ci-haut pour sa présence à toute séance de formation tenue par le président d'élection ou par toute personne qu'il désigne.

2021-10- 225 Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval
appuyé par madame Claudette Dupras
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer les dépenses nécessaires pour les élections 2021 et autorise tel que prévu par la Loi le montant des salaires pour le personnel électoral.

ADOPTÉE

10.3 Don au projet de jardin communautaire à l'École Sunnyside

CONSIDÉRANT QUE la mission du projet de jardin communautaire à l'École Sunnyside est d'inciter et d'éduquer les étudiants et les membres de la communauté à cultiver, récolter, préparer et partager des aliments sains, des techniques de jardinage et des recettes;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière pour ce projet au montant de 1,500\$ a été faite à la Municipalité d'Ogden;

2021-10-226 Il est proposé par madame Claudette Dupras
appuyé par monsieur Jean R. Roy
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la municipalité d'Ogden autorise le paiement d'un don de 1,500\$ au projet de jardin communautaire à l'École Sunnyside.

ADOPTÉE

10.4 Dépôt d'une lettre de félicitations au maire

La Directrice générale dépose une lettre de félicitations au maire monsieur Richard Violette qui a été produite et lue de vive voix par la conseillère madame Claudette Dupras. Cette lettre félicite M. Violette pour son travail exceptionnel durant les quatre (4) dernières années.

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Coût additionnel du livret historique du patrimoine d'Ogden

CONSIDÉRANT QUE le comité du patrimoine d'Ogden a presque fini le travail sur le livret historique d'Ogden, mais que les coûts pour l'imprimer vont dépasser les montants prévus à cet effet et une aide financière est donc demandée de la municipalité d'Ogden afin de couvrir ce coût additionnel;

2021-10-227 Il est proposé par madame Claudette Dupras
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la municipalité d'Ogden autorise le paiement du coût additionnel pour le livret historique du patrimoine d'Ogden, au montant maximal de 5,000\$.

ADOPTÉE

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

12.1 Contrat de déneigement des bornes sèches

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur qui a effectué le déneigement des bornes sèches l'année passée était monsieur Chris Bronson;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

CONSIDÉRANT QUE le conseil a été satisfait avec le déneigement effectué par monsieur Bronson;

CONSIDÉRANT QUE le comité de voirie en a discuté et recommande que le sablage des bornes sèches soit fait encore cette année aussi, sauf pour la borne sèche qui est située au Quai de Cedarville;

CONSIDÉRANT QUE l'endroit devant le 2990 chemin Davis où le camion de collecte de matières résiduelles se tourne doit aussi être déneigé;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur en voirie a communiqué avec monsieur Bronson qui a confirmé qu'il est disponible pour faire le déneigement des huit (8) bornes sèches de la municipalité ainsi que l'endroit sur le chemin Davis pour la saison 2021-2022 pour le montant total de 3,735.00\$, incluant le sablage;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de contrat de déneigement des bornes sèches de la Municipalité;

2021-10-228 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par madame Lise Rousseau
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer le contrat de déneigement des accès aux bornes sèches pour la saison 2021-2022 avec monsieur Chris Bronson, à la condition que M. Bronson fournisse sa preuve d'assurance à la municipalité.

QUE le conseil autorise le paiement à monsieur Bronson du premier versement au montant de 1,867.50\$ pour le déneigement des huit (8) bornes sèches.

ADOPTÉE

13. RÈGLEMENTS ET POLITIQUES INTERNES

13.1 Adoption - Règlement no. 2021.03 modifiant le règlement uniformisé no. 2020.02 concernant le contrôle et la garde responsable des animaux

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par madame la conseillère Lise Rousseau à la séance du conseil tenue le 13 septembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE le dépôt du projet de règlement a été fait à la séance du conseil tenue le 13 septembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement n° 2021.03 aura pour objet d'abolir les coûts de licences pour les chats;

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption;

2021-10-229 Il est proposé par madame Lise Rousseau
appuyé par madame Marie-Andrée Courval
et résolu à l'unanimité

QUE le règlement no. 2021.03 intitulé «Règlement n° 2021.03 modifiant le règlement uniformisé no. 2020.02 concernant le contrôle et la garde responsable des animaux» est adopté.

ADOPTÉE

13.2 Adoption - Règlement no. 2021.04 concernant les limites de vitesse

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par madame la conseillère Marie-Andrée Courval à la séance du conseil tenue le 13 septembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE le dépôt du projet de règlement a été fait à la séance du conseil tenue le 13 septembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement n° 2021.04 aura pour objet de réduire les limites de vitesse à 50 km/h sur tous les chemins municipaux d'Ogden;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption;

2021-10-230

Il est proposé par madame Claudette Dupras
appuyé par madame Marie-Andrée Courval
et résolu à la majorité du conseil, le conseiller Jean R. Roy ayant manifesté sa dissidence

QUE le règlement no. 2021.04 intitulé «Règlement n° 2021.04 concernant les limites de vitesse» est adopté.

ADOPTÉE

13.3 Dépôt – Projet de règlement modifiant le règlement uniformisé no. 2018.03 (RU) relatif au stationnement et à la gestion des voies publiques

Madame la conseillère Claudette Dupras a donné avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement modifiant le règlement no. 2018.03 (RU) relatif au stationnement et à la gestion des voies publiques sera présenté pour adoption.

L'objet de ce règlement sera de modifier l'Annexe A du règlement no. 2018.03 (RU) relatif au stationnement et à la gestion des voies publiques quant aux endroits où le stationnement est interdit dans la municipalité d'Ogden.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est déposée par madame la conseillère Marie-Andrée Courval et copie est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

13.4 Avis de motion - Règlement modifiant le règlement de zonage 2000-03 afin d'ajouter des précisions aux dispositions relatives à l'abattage d'arbres aux fins de construction ainsi que de modifier les dispositions relatives aux milieux humides

Monsieur le conseiller Michael Sudlow donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement modifiant le règlement de zonage 2000-03 afin d'ajouter des précisions aux dispositions relatives à l'abattage d'arbres aux fins de construction ainsi que de modifier les dispositions relatives aux milieux humides sera présenté pour adoption.

L'objet de ce règlement sera de modifier le règlement de zonage 2000-03 afin d'ajouter des précisions aux dispositions relatives à l'abattage d'arbres aux fins de construction ainsi que de modifier les dispositions relatives aux milieux humides.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement sera remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

13.5 Dépôt et présentation – Projet de règlement modifiant le règlement de zonage 2000-03 afin d'ajouter des précisions aux dispositions relatives à l'abattage d'arbres aux fins de construction ainsi que de modifier les dispositions relatives aux milieux humides

Monsieur le conseiller Michael Sudlow a donné avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement modifiant le règlement de zonage 2000-03 afin d'ajouter des précisions aux dispositions relatives à l'abattage d'arbres aux fins de construction ainsi que de modifier les dispositions relatives aux milieux humides sera présenté pour adoption.

L'objet de ce règlement sera de modifier le règlement de zonage 2000-03 afin d'ajouter des précisions aux dispositions relatives à l'abattage d'arbres aux fins de construction ainsi que de modifier les dispositions relatives aux milieux humides.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est déposée et présentée par madame la conseillère Marie-Andrée Courval et copie est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

13.6 Adoption - Projet de Règlement n° 2021.05 modifiant le règlement de zonage 2000-03 afin d'ajouter des précisions aux dispositions relatives à l'abattage d'arbres aux fins de construction ainsi que de modifier les dispositions relatives aux milieux humides et fixant la date de l'assemblée de consultation

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par monsieur le conseiller Michael Sudlow à la séance ordinaire du conseil tenue le 4 octobre 2021;

2021-10-231

Il est proposé par madame Claudette Dupras
appuyé par madame Marie-Andrée Courval
et résolu à l'unanimité

QU'il est résolu d'adopter le projet de règlement n° 2021.05 modifiant le règlement de zonage 2000-03 afin d'ajouter des précisions aux dispositions relatives à l'abattage d'arbres aux fins de construction ainsi que de modifier les dispositions relatives aux milieux humides.

QUE le présent projet de règlement n° 2021.05 aura pour objet d'ajouter des précisions aux dispositions relatives à l'abattage d'arbres aux fins de construction ainsi que de modifier les dispositions relatives aux milieux humides.

QUE copie du projet de règlement est présentée et jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 15 novembre 2021, à 18 h 45, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. Il sera également possible pour ceux qui le désirent de se faire entendre par écrit pendant toute la période d'affichage de l'avis public de consultation. Ce dernier indiquera les détails du règlement et la procédure pour transmettre les commentaires et questions.

ADOPTÉE

13.7 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement de zonage 2000-03 afin de modifier et réadopter les dispositions sur les établissements d'hébergement touristique

Madame la conseillère Claudette Dupras donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement modifiant le règlement de zonage 2000-03 afin de modifier et réadopter les dispositions sur les établissements d'hébergement touristique sera présenté pour adoption.

L'objet de ce règlement sera de modifier le règlement de zonage 2000-03 afin de modifier et réadopter les dispositions sur les établissements d'hébergement touristique.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement sera remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

13.8 Dépôt et présentation – Projet de règlement modifiant le règlement de zonage 2000-03 afin de modifier et réadopter les dispositions sur les établissements d'hébergement touristique

Madame la conseillère Claudette Dupras a donné avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement modifiant le règlement de zonage 2000-03 afin de modifier et réadopter les dispositions sur les établissements d'hébergement touristique sera présenté pour adoption.

L'objet de ce règlement sera de modifier le règlement de zonage 2000-03 afin de modifier et réadopter les dispositions sur les établissements d'hébergement touristique.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est déposée et présentée par madame la conseillère Marie-Andrée Courval et copie est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

13.9 Adoption - Projet de Règlement n° 2021.06 modifiant le règlement de zonage 2000-03 afin de modifier et réadopter les dispositions sur les établissements d'hébergement touristique et fixant la date de l'assemblée de consultation

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par madame la conseillère Claudette Dupras à la séance ordinaire du conseil tenue le 4 octobre 2021;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

2021-10-232 Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval
appuyé par madame Claudette Dupras
et résolu à l'unanimité

QU'il est résolu d'adopter le projet de règlement n° 2021.06 modifiant le règlement de zonage 2000-03 afin de modifier et réadopter les dispositions sur les établissements d'hébergement touristique.

QUE le présent projet de règlement n° 2021.06 aura pour objet de modifier et réadopter les dispositions sur les établissements d'hébergement touristique.

QUE copie du projet de règlement est présentée et jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 15 novembre 2021, à 18 h 45, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. Il sera également possible pour ceux qui le désirent de se faire entendre par écrit pendant toute la période d'affichage de l'avis public de consultation. Ce dernier indiquera les détails du règlement et la procédure pour transmettre les commentaires et questions.

ADOPTÉE

13.10 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats 2000-08 afin d'ajouter des documents requis pour les travaux à proximité de milieux humides potentiels

Monsieur le conseiller Michael Sudlow donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats 2000-08 afin d'ajouter des documents requis pour les travaux à proximité de milieux humides potentiels sera présenté pour adoption.

L'objet de ce règlement sera de modifier le règlement sur les permis et certificats 2000-08 afin d'ajouter des documents requis pour les travaux à proximité de milieux humides potentiels.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement sera remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

13.11 Dépôt et présentation – Projet de règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats 2000-08 afin d'ajouter des documents requis pour les travaux à proximité de milieux humides potentiels

Monsieur le conseiller Michael Sudlow a donné avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats 2000-08 afin d'ajouter des documents requis pour les travaux à proximité de milieux humides potentiels sera présenté pour adoption.

L'objet de ce règlement sera de modifier le règlement sur les permis et certificats 2000-08 afin d'ajouter des documents requis pour les travaux à proximité de milieux humides potentiels.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est déposée et présentée par madame la conseillère Claudette Dupras et copie est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

14. RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORT DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

14.1 Divers dossiers

Aucun dossier n'a été mentionné.

14.2 Divers dossiers de la MRC de Memphrémagog

Le maire a mentionné qu'il a assisté à la réunion des maires de la MRC de Memphrémagog et que la dernière réunion avant les élections aura lieu le 20 octobre prochain. Il a aussi mentionné



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

le fait que les élus sont impliqués pour donner le mieux pour leur municipalité et qu'il y a seulement 4 sur 18 des maires de la MRC qui se représentent aux prochaines élections.

15. LISTE DE CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pendant le mois a été déposée et est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Andrée Crépeau a demandé si les gens vont pouvoir stationner sur les chemins vu que la limite de vitesse sera maintenant de 50 km/h. Le maire lui a répondu qu'il n'y aura pas de stationnement sur les chemins sauf les exceptions qui seront déterminées par le comité de voirie. Mme Poirier a remarqué qu'elle ne savait pas que c'était interdit de se stationner sur les chemins de 70 km/h. M. St-Jean a demandé qui va gérer la limite de vitesse de 50 km/h. Le maire lui a avisé que c'est la Sûreté du Québec. M. Mercier a demandé si le Ministère des Transports est responsable pour les travaux à effectuer sur le pont du Ruisseau Tompkins. On lui a répondu que le MTQ est responsable pour l'infrastructure du pont mais que la municipalité est responsable de la surface. Mme Crépeau a mentionné que ce serait intéressant d'avoir des enseignes indiquant « Cedarville » mais le conseiller M. Roy lui a expliqué que « Cedarville » est un chemin et non un endroit.

2021-10-233 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

La conseillère madame Lise Rousseau propose la levée de la séance, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités. Il est 19 heures 56 minutes.

Richard Violette
Maire

Vickie Comeau
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Richard Violette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.